

FOURNITURE DE PRESTATIONS DE VOYAGE POUR LE COLLEGE JOVET

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Marché public : MAPA / VOY17-18MADRID / réf. : MAPA / VOY17-18MADRID

Article 1 – Objet du marché – Références exigées – Normes et réglementations applicables

1.1 – Objet du marché

Le présent marché est un marché public à procédure adaptée dont l'objet est de faire assurer par le titulaire une prestation de service concernant l'organisation d'un voyage scolaire en **Espagne**.

1.2 – Références exigées

Peuvent répondre au présent marché public toute société, association ou agence de voyage susceptible d'organiser un voyage scolaire.

Les candidats devront disposer d'un certificat de capacité professionnelle en cours de validité en référence à l'organisation d'un voyage à destination d'un public scolaire.

1.3 – Normes et réglementation applicables

Les prestations, objet du présent marché, satisfont aux prescriptions des normes applicables en France et en Europe, et en particulier les dispositions relatives aux transports scolaires, à savoir :

- circulaires interministérielles n° 76-260 du 20 août 1976, n° 79-186 du 12 juin 1976, n° 81-46 et 81-252 du 9 juillet 1981, du ministre de l'Intérieur du 2 janvier 1996 concernant le déplacement des élèves, voyages et sorties collectives ;
- circulaires n° 76-353 du 19 octobre 1976, n° 78-378 du 8 novembre 1978, n° 88-147 du 22 juin 1988, n° 89-122 du 23 mai 1989 et n° 91-221 du 1^{er} août 1991 relatives aux échanges de classes ;
- décret n° 73-462 du 4 mai 1973 relatif au transport routier des élèves ;
- décret n° 84-322 du 3 mai 1984 relatif aux conventions de transports entre organisateurs de transports scolaires et transporteurs ;
- décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux échanges de classes ;
- loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 relative au statut du la fonction publique en son article 11 et 34, et loi du 5 avril 1937 relative à la responsabilité civile de l'Etat et des enseignants ;
- loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et décret d'application du 16 août 1985 ;
- loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 et décret d'application n° 94-460 du 15 juin 1994 relatifs à la vente de voyages et de séjours.

Cette liste n'est pas limitative et pour l'ensemble des textes cités ci-dessus ou non, il sera toujours fait l'application de la dernière édition, avec mise à jour, additifs, rectificatifs, etc.

1.4 - échéance de la consultation

à 12h.

Les offres de prix doivent parvenir au Collège JOVET par courrier au plus tard le 18 octobre 2017

Article 2 – Spécification du besoin

2.1 – Définition des prestations

La prestation consiste en l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne pour un groupe de collégiens et ses accompagnateurs.

Les données relatives à l'organisation des prestations sont les suivantes :

- nombre de participants payants (élèves, accompagnateurs) : **entre 68 et 79 élèves et 6 accompagnateurs.**
- dates (départ et retour) : **du dimanche 27 mai 2018 au samedi 2 juin 2018.**
- voyage aller (lieux de départ) : **Aire de chainage (en face du parking de la SAP) à Aime**
- voyage retour (lieux d'arrivée) : **Aire de chainage (en face du parking de la SAP) à Aime**

- les prestations sont à proposer avec une assurance annulation.

L'EPLÉ souhaite qu'en cas d'interdiction de voyager édictée par le Rectorat de l'Académie, l'EPLÉ assure annulation puisse être invoquée pour ne pas pénaliser ni les familles, ni l'EPLÉ.

Le voyageur indiquera expressément par écrit cette possibilité ou non.

2.2 – Décomposition de la prestation

La prestation comprend :

- ❖ Transport aller/retour
 - Bus de tourisme (prévoir que le bus ne pourra pas être immobilisé en dehors des visites prévues).
 - ❖ Hébergement et restauration sur les lieux de destination.
 - Mode d'hébergement : **famille d'accueil**
 - Repas :
 - Les repas du soir, du lundi au jeudi sont assurés par la famille d'accueil.
 - L'organisateur prévoira d'assurer le petit déjeuner du **samedi 2 juin 2018.**
 - ❖ Déplacements / transferts et prestations annexes sur les lieux de destination.
- Programme :

Programme du séjour à MADRID 2018

J1 : Dimanche 27 Mai

Départ de l'établissement dans la soirée.
Route de nuit.

J2 : lundi 28 Mai

Arrivée à Zarragoza le matin.

Petit déjeuner en cafétéria

Visite libre de la Seo et de la ville

Déjeuner en cafétéria

Départ vers 15h et route vers Madrid

Arrivée à Madrid en fin de journée, accueil par les familles hôteses et début de la pension

complète.

J3 : Mardi 29 Mai

Matin : Visite guidée de la ville (en vélo?).

Pique nique au Parque del Buen retiro

Après midi : Visite du centro de arte Reina Sofia.

J4 : Mercredi 30 Mai

Matin : Visite du Stade Santiago Bernabeu

Pique nique au Parque del Buen retiro

Après midi : - Visite du Museo Prado

- Atelier Street art Barrio Lavapiés



La personne responsable du marché
Mme Corinne DEGRÖÖTE

Fait à Aime le 12 septembre 2017

Le candidat doit être capable d'assurer la qualité des prestations en matière de réservation, de conduite, de facturation et des conditions et prestations associées en vue de pouvoir valider la correspondance entre les descriptifs de prestations et les prestations livrées.
Le Collège JOVEY se réserve le droit de réclamer tout document utile administratif ou technique attestant de la qualité de la prestation fournie.

4.2 – Qualité de la prestation

A la demande de l'établissement, le titulaire devra apporter la preuve du respect des normes applicables en France et de celle des spécifications requises.

Article 4 – Contrôle des prestations
4.1 – Conformité des prestations

Se référer ci-dessus

Article 3 – Description des prestations

Le voyageuriste prévoira la réservation et l'achat des titres d'entrée nécessaires aux différentes visites et activités.

Programme pour un groupe comprenant entre 68 et 79 élèves et 6 accompagnateurs.
Hébergement en famille d'accueil, à Madrid.
Pique-nique fourni par les familles hôtesses du déjeuner du J3 au déjeuner du J6.
Transport en autocar.

J7 : Samedi 2 Juin
Arrivée à l'établissement dans la matinée
(Petit déjeuner en cafétéria)

Départ et route vers la France.

J6 : Vendredi 1^{er} Juin
Départ des familles d'accueil
Route vers Segovia
Visite libre de la ville
Visite guidée del Alcázar.
Repas au restaurant

J5 : Jeudi 31 Mai
-Visite del Palacio de la Granja
-Visite de las Hoces del duratón